

Je suis opposé à ce projet éolien de Cernay e raison de son impact désastreux (reconnu par l'étude d'impact) sur les chiroptères.

Dans le tableau Page 329 et 330/616 du Vol 5 de l'étude d'impact, on peut lire pour la variante 4 de positionnement des éoliennes (variante retenue):

« Impact pressenti sur les chiroptères :

Aucune éolienne située à plus de 200m d'une lisière arborée (distance au mât), 1 est à moins de 100 m.

E1 est située à 22 m (distance au mât) d'une petite haie d'une vingtaine de mètres de long (déconnectée et peu dense) et à 81 m d'une Chênaie thermophile. Des échanges d'individus sont prévisibles entre les boisements entourant l'éolienne.

Distance au ruisseau du Sentinet (habitat favorable et corridor pour la petite faune terrestre, zone de chasse pour les chiroptères)

I seule éolienne localisée dans la partie « est » de la ZIP, à une centaine de mètres du ruisseau »

On constate donc que les pales en rotation de E2 surplomberont la haie, zone de chasse et de refuge de chiroptères.

E1 est à 80m d'une Chênaie, zone de chasse et refuge de chiroptères, avec des échanges entre les boisements qui entourent les éoliennes !!!

E2 se situe à MOINS DE 100m du ruisseau « Le Sentinet », zone humide également terrain de chasse des chiroptères, et corridor pour la faune.

On peut donc dire que E1 et E2 seront des hachoirs à Chiroptères.

E3 et E4 seront également des tueuses de chiroptères car également situées à moins de 200m de boisements, zones de chasse et refuges de chiroptères.

Cette activité très forte des chiroptères a d'ailleurs été clairement identifiée par les écoutes à hauteur de nacelle.

L'impact de ce projet sur les chiroptères sera donc catastrophique et en l'absence de dérogation pour destruction d'espèces protégées, vous ne pouvez que rendre un avis défavorable.